MESURES DES 'COMMUNES ACTIVES POUR LES FAMILLES'

Les communes volontaires doivent sélectionner des mesures ci-dessous afin d'atteindre un total de 30 points.

MESURE	POINTS
Mettre des jeux pour enfants à disposition dans la salle d'attente des services communaux et donner accès à une table à langer	1
Mettre en place une permanence gratuite pour aider les parents à introduire une demande au Secal afin de récupérer les pensions alimentaires impayées	6
Mettre à disposition du public une salle communale gratuitement ou à prix modique (maximum 50€) pour les réunions de familles	3
Atteindre une couverture d'au moins une plaine de jeux pour 500 enfants de 0 à 12 ans	10
Ouvrir une nouvelle plaine de jeux avec des jeux pour des enfants de tous les âges de 1 à 12 ans	15
Ajouter un ou des modules de jeux adaptés à des tranches d'âges d'enfants non encore couvertes dans une plaine de jeux existante	7
Aménager un nouveau terrain de sport en libre-service pour un public adolescent, adapté à au moins deux sports différents, en garantissant son accès tant aux filles qu'aux garçons (rollerpark, badminton, volley...)	10
Permettre aux personnes de devenir cohabitantes légales gratuitement et de rompre cette cohabitation légale gratuitement en cas d'accord des deux partenaires	3
Fournir les cartes d'identité adultes et enfants ainsi que les documents d'identité pour personnes étrangères au prix du SPF Intérieur	3
Assurer la gratuité de la procédure de changement de nom de famille	1
Organiser des garderies dans les écoles de l'enseignement spécialisé de la commune (minimum une heure le matin et une heure le soir)	10
En cas de taxe poubelles, la moduler selon la situation familiale : majoration du nombre de kilos pour les poubelles au poids ou octroi de sacs gratuits selon le nombre d'enfants ainsi qu'en cas d'enfant de moins de 3 ans dans la famille	5
Soumettre un projet de création de places d'accueil de la petite enfance en cas d'appel à projets lancé par les autres niveaux de pouvoir	8
Financer sur fonds propres minimum 7 nouvelles places d'accueil de la petite enfance	20
Créer ou maintenir un service de garde d'enfant malade à domicile proposé par la commune et accessible à tous les parents à prix modique	10
Assurer la gratuité de la surveil-lance du temps de midi dans les écoles	6
Assurer minimum 5h de garderie gratuites par semaine pour toutes les familles dans les écoles	15
Octroyer un chèque-stage de 50€ par enfant scolarisé dans l'enseignement fondamental par an	6
Fournir gratuitement le matériel scolaire nécessaire (contenu du plumier et du cartable) jusqu'à la 6e primaire dans les écoles	15
Ne pas recourir à des huissiers/ sociétés de recouvrement pour des dettes scolaires	3
Plafonner le coût des voyages scolaires dans les écoles communales à 484€ pour les six années de primaire et 842€ pour les six années de secondaire	9
Mettre en place un projet de lutte contre le harcèlement scolaire dans les écoles communales du fondamental dans le cadre du dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles	5
Proposer gratuitement une soupe quotidienne dans les écoles au moins jusqu'à la 6e primaire	9
Assurer une possibilité d'inscription dans les écoles communales en présentiel et adaptée aux horaires des parents qui travaillent	3
Adapter les horaires des guichets communaux aux parents qui travaillent : ouverture au moins 1 fois/ semaine après 17h ou au moins 2 samedis matin/mois	3
Organiser des déplacements collectifs pour les enfants (à pied, à vélo ou en bus) entre les écoles et les activités extrascolaires	10
Organiser des activités sportives et/ou artistiques dans toutes les écoles après les cours minimum 2 fois par semaine	10
Allonger le congé de paternité/co-maternité des fonctionnaires communaux à 15 semaines	10
Créer un congé de conciliation pour les fonctionnaires communaux (8h par an + 8h par nfant + 8h pour les parents solo) pour faire face aux urgences et imprévus familiaux	6
Permettre 10 jours de congé enfant malade rémunéré par an pour les fonctionnaires communaux	6
Installer des arceaux pour vélos, y compris pour vélos cargos (familiaux), devant chaque école	5